

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 07 décembre 2015 – 20 heures 15**  
**Mairie de MONTLEBON**

**Conseillers**

En exercice	19	L'an deux mille quinze, le 07 décembre,
Présents	18	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	19	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	01	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de décembre.

**Date de convocation :** 03/12/015

**Présents :** M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme N. LIMOGES, Mme S. POLAT, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, Melle A. SAUGE, M. D. SCHALLER.

**Absents :** M. JL. PUGIN (procuration à Mme MP. ROUGNON-GLASSON).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. JL. DUFFAIT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

A 20h15, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

---

**20151207-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 novembre 2015**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 09 novembre 2015. Après en avoir délibéré, Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**20151207-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT**

- ❖ Passation le 24/11/2015 d'un marché d'un montant de 178,40 € HT avec l'organisme LIRE C'EST PARTIR, sise 2 rue de l'Essonne – 91720 GIRONVILLE, pour l'achat de livres de Noël pour les élèves du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud.
- ❖ Passation le 26/11/2015 d'un marché d'un montant de 57,10 € HT avec l'entreprise ORANGE, sise 78 rue Olivier de Serres – 75 15 PARIS, pour le remplacement d'un téléphone portable professionnel défectueux aux services techniques.

Arrivée de Madame Marie-Jo KACZMAR à 20h18 et Monsieur David SCHALLER à 20h23.

**20151207-03 Choix du prestataire pour le remplacement des portes à l'école**

Monsieur Régis BINETRUY présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation pour le changement de deux portes d'entrée du côté cour du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud.

- Fermeture Receveur Thierry (Montlebon) : 9 021,00 € HT
- Entreprise Rognon Christian (Montlebon) : 8 730,00 € HT

Les deux prestataires proposent des portes en PVC blanc avec barre anti-panique.

Le Conseil Municipal débat sur le choix des portes et souligne qu'il faudra sans doute faire une demande d'urbanisme qui sera soumise à l'ABF puisque l'école se situe dans le périmètre de protection du cloître.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre et 17 voix pour :

- DONNE son accord pour les travaux de changement de deux portes d'entrée du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud par l'entreprise Rognon Christian, pour un montant de 8 730,00 € HT, soit 10 476,00 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande.

#### **20151207-04 Choix de luminaires dans le marché de travaux de l'aile Est du Cloître**

Monsieur Jean GARREAU présente au Conseil Municipal une sélection de 5 types de luminaires différents pour la salle du Conseil Municipal. Après une présentation des différents modèles et de leurs caractéristiques, il est proposé de retenir le modèle Ambra Cristallo (référence 4506) :

- Prix unitaire : 449,50 € HT, soit 1 798,00 € HT pour 4 exemplaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 abstentions et 15 voix pour :

- DONNE son accord pour le choix de quatre luminaires Ambra Cristallo de référence 4506 pour la salle du Conseil Municipal.

#### **20151207-05 Destination des locaux de l'ancienne école de Derrière-le-Mont**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'organisme Habitat et Développement Local du Doubs (HDL 25) de Besançon a effectué une étude de faisabilité en 2010 pour le compte de la commune de Montlebon, afin d'y évaluer l'aménagement d'un logement.

Il est proposé au Conseil Municipal de missionner à nouveau l'organisme HDL 25 pour une nouvelle étude de faisabilité des locaux de l'ancienne école de Derrière-le-Mont afin de connaître les possibilités qui sont offertes à la commune pour le devenir de ces locaux. L'étude devrait être rendue début 2016.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **20151207-06 Mise à disposition temporaire des locaux de l'ancienne école de Derrière-le-Mont à la commune de Grand'Combe Châteleu**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la commune de Grand'Combe Châteleu pour disposer provisoirement début 2016, des locaux de l'ancienne école de Derrière-le-Mont. Cette demande fait suite à des besoins urgents de travaux dans les locaux actuels de la micro crèche de Grand'Combe Châteleu. Le bâtiment de Derrière-le-Mont a accueilli jusqu'en août 2015 l'ancienne micro crèche Les Brindilles de Montlebon, et reste inoccupé actuellement.

Il est proposé au Conseil Municipal, dans un esprit de solidarité, d'accepter cette mise à disposition des locaux de Derrière-le-Mont. Cette occupation se fera par convention fixant les modalités générales de mise à disposition et notamment :

- L'obligation d'assurance de la part du demandeur,
- La réalisation d'états des lieux d'entrée et de sortie,
- Le coût de la location basée sur la mise à disposition qui était faite pour la micro crèche de Montlebon, soit un loyer de 300 € par mois auxquelles s'ajouteront les charges d'électricité, d'eau potable et d'ordures ménagères, au prorata du temps d'occupation.

Madame le Maire est en attente d'une date de démarrage et d'une durée devant être de quelques semaines, de la part de la commune de Grand'Combe Châteleu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la mise à disposition temporaire des locaux de l'ancienne école de Derrière-le-Mont à la commune de Grand'Combe Châteleu.
- DONNE son accord pour la fixation d'un loyer de 300,00 € mensuel, qui sera facturé au prorata du temps d'occupation des locaux.
- DONNE son accord pour la facturation des charges d'électricité, d'eau et d'ordures ménagères au prorata du temps d'occupation des locaux.
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention de mise à disposition des locaux avec la commune de Grand'Combe Châteleu.

#### **20151207-07 Programme des travaux forestiers 2016**

Sur proposition de l'ONF, Monsieur Patrick ANDRE présente au Conseil Municipal, le programme 2016 des travaux forestiers pour la commune de Montlebon :

TRAVAUX SYLVICOLES - Investissement

- Dégagement manuel des régénérations naturelles parcelles 14 et 28 (5 ha – sapin épicéa)

- Dépressage avec nettoyage de jeune peuplement parcelle 36 (5 ha – sapin épicéa et protection des ormes)

TOTAL : 13 610,00 € HT

#### TRAVAUX DE MAINTENANCE - Fonctionnement

- Entretien de parcellaire ou de périmètre – mise en peinture parcelles 14 et 16 (0,58 km)

TOTAL : 215,18 € HT

#### ASSISTANCE TECHNIQUE - Fonctionnement

- Assistance sur exploitation de petits bois résineux
- Unités de production résineuses : contrôle avant réception

TOTAL : 2 115,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le programme 2016 des travaux forestiers sur le territoire communal pour un montant total de 13 610,00 € HT, soit 14 971,00 € TTC en investissement et un total de 2 330,18 € HT, soit 2 774,70 € TTC en fonctionnement.
- AUTORIE Madame le Maire à signer les documents nécessaires aux travaux.

### **20151207-08 Assiette, dévolution et destination des coupes de bois de l'exercice 2016**

Monsieur Patrick ANDRE rappelle au Conseil Municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de MONTLEBON, d'une surface de 319 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le préfet en date du 28/04/2014. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

Sur proposition de l'ONF, il est proposé au Conseil Municipal de fixer pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2016, les destinations suivantes :

#### VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

- les résineux des parcelles 15 et 35 en bloc sur pied ; les résineux des parcelles 20, 43 et 45 sur pied à la mesure.

#### VENTE DE GRE A GRE

- Pour les contrats d'approvisionnement en résineux, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter aux ventes groupées de l'ONF, les coupes ou produits de coupes de la parcelle 46 pour 180 m<sup>3</sup> (petit bois).
- Pour les chablis, il est proposé de vendre sur pied à la mesure sous forme d'accord cadre.
- Pour les produits de faible valeur, il est proposé de vendre les feuillus des parcelles 20 et 35 de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur.

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil Municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la vente aux adjudications générales et de gré à gré selon les conditions de l'ONF.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis présenté par l'ONF pour l'exécution de la prestation.

M. ANDRE rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 16 avril 2014 pour l'acquisition de la parcelle boisée ZC 100 de Monsieur Henry ROY. Le propriétaire étant décédé depuis, son épouse, Madame ROY, souhaite que la vente puisse être finalisée rapidement et demande à Madame le Maire de faire le nécessaire.

Il rappelle également la vente de sapins de Noël pour le Foyer de Derrière-le-Mont, samedi 12 décembre de 10h à 12h aux ateliers municipaux. Les bénéfices de la vente seront versés à l'association de lutte contre la mucoviscidose.

#### **20151207-09 Vente de la fraise à neige municipale**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la fraise à neige des services techniques est régulièrement en panne et qu'il convient de la changer.

Suite à une annonce sur un site de vente de matériel d'occasion, Monsieur Mickaël SAINAS demeurant à AZET (Haute-Pyrénées), souhaite acquérir la fraise à neige municipale. Il est proposé de lui vendre le matériel pour un montant de 3 700,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour vendre la fraise à neige des services techniques à Monsieur Mickaël SAINAS pour un montant total de 3 700,00 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à établir les pièces administratives et budgétaires nécessaires.

#### **20151207-10 Choix du prestataire pour l'achat d'une fraise à neige**

Monsieur Jean-Luc DUFFAIT présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation pour le remplacement de la fraise à neige des ateliers municipaux.

Fraise à neige ARIENS 32 hydrostatique 13 CV - 81 cm :

- Remonnay Dominique & Jérémie (Villers-le-Lac) : 3 500,00 € HT
- Motoculture Motocycles Marguet (Montbenoit) : 3 582,50 € HT
- SARL Sylvain Sire (Orchamps-Vennes) : 3 673,34 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre, 2 abstentions et 15 voix pour :

- DONNE son accord pour l'acquisition d'une nouvelle fraise à neige auprès de la société Remonnay D&J, pour un montant de 3 500,00 € HT, soit 4 200,00 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande.

Arrivée de Madame Sébahat POLAT à 21h22.

#### **20151207-11 Remise de titre pour un trop perçu d'indemnité d'administration et de technicité**

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON explique au Conseil Municipal que les agents municipaux peuvent bénéficier d'une indemnité d'administration et de technicité (IAT). Cette indemnité est déjà versée à certains agents municipaux. Or elle doit être proratisée au temps de travail de chacun.

La Trésorerie de Morteau a émis une remarque à la commune de Montlebon lui demandant soit de procéder au remboursement des sommes indûment perçues soit d'accepter les remises de titre à la trésorerie par délibération.

Les agents concernés sont :

- Monsieur Joël REMONNAY – temps de travail à 64 %
- Madame Edwige MULLER – temps de travail à 80 %
- Madame Annie NARDIN – temps de travail à 84 %
- Madame Annie CUCHEROUSSET – temps de travail à 94 %

Etant donné que l'erreur n'est pas de leur fait, Madame le Maire propose que les sommes indûment perçues ne soient pas réclamées aux agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 abstentions et 14 voix pour :

- DONNE son accord pour ne pas réclamer les trop-perçus d'IAT par Mesdames MULLER, NARDIN, CUCHEROUSET et Monsieur REMONNAY.
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer les remises de titres correspondantes.

#### **20151207-12 Décision Modificative n°03 Budget Communal - mouvements de crédits en section de fonctionnement**

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON explique au Conseil Municipal que lors de la préparation budgétaire 2015, une erreur d'écriture s'est produite pour les prévisions de dépenses de subvention à l'association Familles Rurales.

L'organisme, gestionnaire depuis août 2015 du multi-accueil et de l'accueil de loisirs à la maison familiale de Montlebon, avait communiqué un budget prévisionnel des dépenses 2015, ainsi que des recettes prévisionnelles pour la subvention Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La municipalité a provisionné seulement le reste de charges à l'article 6574 Subvention fonctionnement droit privé. Or, la mairie étant l'organisme receveur de la subvention CEJ de la CAF, le montant total des dépenses aurait dû être inscrit au budget.

Par conséquent, afin de pouvoir régler l'appel de subvention de Familles Rurales pour l'accueil de loisirs d'un montant de 47 739,38 €, il convient de procéder aux mouvements de crédits suivants en section de fonctionnement :

- Diminution de crédits à l'article 60621 Combustibles pour 5 000,00 €
- Diminution de crédits à l'article 6411 Personnel titulaire pour 21 500,00 €
- Diminution de crédits à l'article 022 Dépenses imprévues fonctionnement pour 10 000,00 €
- Augmentation de crédits à l'article 6574 Subvention fonctionnement droit privé pour 36 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la Décision Modificative n°03 du Budget Communal 2015 telle que présentée ci-dessus.

#### **20151207-13 Prise en charge des dépenses d'investissement sur le Budget Communal avant le vote du Budget Primitif 2016**

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON informe le Conseil Municipal que préalablement au vote du Budget Primitif 2016, la commune de Montlebon ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au premier trimestre 2016, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015. A savoir :

- chapitre 20 : 9 500,00 €
- chapitre 21 : 200 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du Budget Primitif 2016 du Budget Communal de Montlebon.

### **20151207-14 Avenant 02/02 du marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires ont été demandés à la société RUGGERI, titulaire du lot 02 Déconstruction, gros-œuvre, dans le marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître. Il s'agit de travaux sur les murs du couloir le long de la salle des élus jusqu'à la salle des sociétés.

Un devis a été proposé pour un montant de 2 028,25 € HT, ce qui représente + 0,61 % du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 18 voix pour :

- AUTORISE l'avenant n°02 du lot 02 Déconstruction, gros-œuvre, dans le marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, passant le coût total de ce lot de 329 981,26 € HT à 340 583,18 € HT, l'avenant 01 de 8 573,67 € HT inclus.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.

### **20151207-15 Avenant 01/07 du marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un bilan des travaux en plus et en moins a été demandé à la société PERRIN, titulaire du lot 07 Platerie isolation intérieure peinture, dans le marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître.

Une offre totale de moins-value a été proposée pour un montant de 4 599,75 € HT, ce qui représente – 3,62 % du montant du marché initial :

- Travaux en moins-value : - 13 219,75 € HT
- Travaux en plus-value : + 8 620,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE l'avenant n°01 du lot 07 Platerie isolation intérieure peinture, dans le marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, passant le coût total de ce lot de 126 898,74 € HT à 122 298,99 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.

### **20151207-16 Ouverture d'un poste de Technicien Territorial de 35 heures hebdomadaires à compter du 01/01/2016**

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de l'acceptation du dossier de promotion interne de Monsieur Pascal PRUD'HON lors de la Commission Administrative Paritaire du 24 novembre 2015. La promotion interne dans la Fonction Publique Territoriale, permet l'accès à un cadre d'emplois supérieur, dérogeant au principe de recrutement par concours.

M. PRUD'HON, Agent de Maîtrise, répond aux différents critères d'attribution du grade de Technicien Territorial.

La nomination de l'agent intervient le 01<sup>er</sup> janvier de chaque année. Il convient donc :

- d'ouvrir le poste de Technicien Territorial à 35 heures hebdomadaires,
- de nommer par arrêté M. Pascal PRUD'HON sur le poste de Technicien à temps complet à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE l'ouverture du poste de Technicien Territorial à 35 heures hebdomadaires,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Communal 2016 à l'article 64111.

### **20151207-17 DIA JEANCLER / VELTEN et HANNS – Parcelles ZE 339 sise rue Louis Pasteur**

Madame le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle :

- ZE 339, sise rue Louis Pasteur, d'une contenance de 702 m<sup>2</sup> pour un montant de 125 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des terrains.

### **20151207-18 Compte-rendu de la commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis des candidats à la maîtrise d'œuvre de la requalification de la traversée du village**

Monsieur Jean GARREAU informe le Conseil Municipal de l'avancée de la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre de la requalification de la traversée du village.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réuni le 25 novembre dernier a pu étudier 8 candidatures : 5 candidatures conformes et 3 candidatures non retenues car non conformes.

Classement des 5 candidatures retenues :

- |  |              |
|--|--------------|
| - 1 <sup>er</sup> : Atelier Gallois Curie (Niedermorschwihr)     | 36,25 points |
| - 2 <sup>ème</sup> : Atelier de Paysage Eliane HOUILLON (Epinal) | 35 points    |
| - 3 <sup>ème</sup> Bureau du Paysage (Montbéliard)               | 30 points    |
| - 4 <sup>ème</sup> LAP'S (Bartenheim)                            | 28,75 points |
| - 5 <sup>ème</sup> Les Carnets Verts (Villers-le-Lac)            | 20 points    |

**Suite de la procédure :**

- Les 3 premiers candidats doivent retourner une offre technique et financière pour vendredi 11/12/2015 à 13h00.
- Ouverture des offres vendredi 11/12/2015 à 14h00.
- Audition des 3 candidats vendredi 18/12/2015 après-midi.

### **DIVERS**

#### **20151207-19 Communication**

Monsieur Fabien BEZ fait le point auprès du Conseil Municipal sur l'ensemble des outils de communication actifs et en cours de réalisation : page Facebook de la commune, site internet et bulletin municipal.

#### **20151207-20 Vœux de la municipalité 2016**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les vœux de la municipalité auront lieu samedi 09 janvier 2016 à 11h00 à la salle des fêtes.

Un tableau préparatoire sera transmis prochainement à tous les élus pour l'organisation de la manifestation. Il faudra du monde à chaque temps : à la mise en place de la salle, au service lors des vœux et au rangement.

#### **20151207-21 Repas des anciens 2016**

Madame Lydia GAIFFE fait le point auprès du Conseil Municipal sur les préparatifs et l'organisation du repas des anciens du dimanche 17 janvier 2016 :

- Traiteur : L'Affûteur de Crocs de Montlebon
- Tarif repas : 22,00 € par personne, boissons et service compris
- Animation : flamenco (dessert offert aux danseuses par le traiteur)
- Elus participants : les élus de la commission CCAS accompagnés de leur conjoints et Madame le Maire

#### **20151207-22 Arrêté de police portant réglementation durant la période hivernale**

Madame le Maire informe de l'arrêté de police pris en date du 26 novembre 2015 pour les règles applicables à tous durant la période hivernale, fixé jusqu'au 31 mars 2016.

L'arrêté porte sur l'ensemble des obligations et recommandations à destination de l'ensemble des administrés sur le territoire communal : déneigement, chute de glace et neige des toits, dégagement des devant de propriétés, équipement des véhicules motorisés, interdictions sur les voies publiques, etc.

L'arrêté est affiché dans les différents secteurs de la commune et au tableau principal, parking de la mairie.

#### **20151207-23 Demande de subvention de l'association Sclérose en Plaques Massif Jurassien**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association française Sclérose en Plaques Massif Jurassien en date du 20/11/2015.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas donner suite à la demande. La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **20151207-24 62<sup>ème</sup> Rallye Neige et Glace**

Monsieur Fabien BEZ présente la demande par les organisateurs, du passage sur la commune du 62<sup>ème</sup> Rallye Neige et Glace, le 02 février 2016, entre 12h00 et 14h00.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **20151207-25 20<sup>ème</sup> Rallye AvD Histo Monté**

Monsieur Fabien BEZ présente la demande par les organisateurs, du passage sur la commune du 20<sup>ème</sup> Rallye AvD Histo Monté, le 19 février 2016, entre 12h15 et 13h40.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **20151207-26 Calendrier des réunions et rencontres**

<b>Organisme</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Date</b>	<b>Heure</b>	<b>Lieu</b>
ADMR	Goûter de toutes les personnes aidées	Mardi 08 décembre 2015	15h00	Salle de restauration de l'accueil de loisirs
Mairie	Commission PLU élargie aux adjoints	Mercredi 09 décembre 2015	20h15	Salle des Minimes
CCVM	Conseil Communautaire	Jeudi 10 décembre 2015	20h00	Morteau
Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit	Réunion de présentation	Lundi 14 décembre 2015	14h00	Salle des Minimes
Mairie	Commission Scolaire	Mercredi 16 décembre 2015	20h15	Salle des Minimes
AMD 25	Atelier « Réflexions autour du patrimoine religieux »	Jeudi 17 décembre 2015	9h00 à 16h00	Besançon – Centre Diocésain
Mairie	Commission Voirie avec S2E	Jeudi 17 décembre 2015	10h00	Salle des Minimes
Mairie	Vœux de la municipalité	Samedi 09 janvier 2016	11h00	Salle des fêtes
Mairie - CCAS	Repas des anciens	Dimanche 17 janvier 2016	12h00	Salle des fêtes
Mairie	Commission Sports et Associations	Mercredi 20 janvier 2016	20h00	Salle des Minimes

#### **20151207-27 Prochains Conseils Municipaux**

Les dates des prochaines séances du Conseil Municipal sont fixées aux :

- lundi 14 décembre 2015 à 20h15, pour une séance sur le PLU,
- lundi 11 janvier 2016 à 20h15, pour une séance ordinaire.

**La séance est levée à 22h35.**

Le Maire  
Catherine ROGNON

